

Arrive 2 8 AVR. 2021 CABINET DU MAIRE

Direction générale adjointe
Finances, développement
et attractivité des territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/CG

Dossier suivi par:

Madame Claire GENAUDY

tél: 04.74.24.48.17.

Monsieur Jean-François DEBAT Maire Mairie Place de l'Hôtel de Ville 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 23 AVR. 2021

V.

Monsieur le Maire,

Vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bourg-en-Bresse conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

La modification porte sur des adaptations de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du règlement.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à
l'aménagement, aux aides aux communes,
à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture

Jean-Yves FLOCHON

Département de l'Ain 45 avenue Alsace-Lorraine BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex Tél. 04 74 32 32 32 www.ain.fr

